

Mme Monique Lampetaz

Alès le 16 octobre 2018

3 rue Jean de Ramel

30100 Alès

04 66 61 90 12

06 15 97 48 76

RAR

à Monsieur le Commissaire Enquêteur

PLU Bessèges

Objet : PLU Bessèges

copie à M.le Maire

Monsieur,

Après mon passage à Bessèges où je vous ai exposé la situation dans laquelle le PLU mettait mes terrains, j'ai pensé ne pas avoir été suffisamment précise sur mes objections quand à l'élaboration du nouveau PLU à Bessèges.

Il s'agit donc de mon terrain situé après le 99 rue Victor Hugo en bordure de route et dans la partie haute de la rue, parcelle 75 et partie de la parcelle 74 dans le quartier de « la Plaine »

Le PLU à l'étude crée donc une dent dans une zone urbanisée de la ville, ce qui exclut par cette façon mon terrain et seulement mon terrain de la zone constructible.

Cette zone n'a jamais été inondée bien que classée inondable. Il avait été préconisé auparavant d'élever légèrement du sol les parties habitables. Le barrage avait rassuré les Bességeois lors des différentes crues de la Cèze. Mais il est évident que ce ne sont pas ces zones (parcelle 75 et partie de la parcelle 74) qui devront craindre si sinistre il y avait. Il serait préférable alors que l'on n'ait pas fait d'études de niveaux entre cette partie haute de la rue où l'eau ne s'arrête pas et les parties basses où se trouvent la mairie et les services municipaux.

Quant au fait qu'il faille supprimer des zones constructibles à Bessèges, ce n'est pas en enlevant de ces zones constructibles, les endroits les plus attrayants de la ville que l'on aidera Bessèges à se relever. Je regardais sur internet que le lotissement de « la Forêt » créé il y a peut-être vingt ans, n'avait pas fini de trouver acquéreur, mal exposé et en forte déclivité. Certains logements, certains terrains ne trouvent pas preneurs, cela seulement parce qu'ils sont imprenables. Ne supprimons pas dans l'existant ce qui peut attirer de nouveaux Bességeois.

Autant que je le pourrai je m'oppose et m'opposerai donc à la perte de possibilité de construire sur mes parcelles 75 et 74.

Merci Monsieur le Commissaire Enquêteur du PLU de Bessèges de prendre en considération ma lettre et d'en tenir compte dans votre rapport.

Veillez agréer mes très respectueuses salutations

